

Flash Info !

CPPNI DU 23 MAI 2025 : La politique Salariale



Le 23 mai 2025 s'est déroulée la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation). Voici les points abordés :

La politique Salariale :

- Avenant 68 sur la revalorisation des coefficients
- Avenant Complémentaire Santé
- Avenant aide-soignant
- Avenant tableau de positionnement des emplois
- Avenant temps partiel
- Avenant congés payés et ancienneté
- Avenant congés menstruels
- Avenant pénibilité

La situation est intenable. On a atteint le summum de la non considération de notre secteur avec le refus de l'agrément 66 qui devait revaloriser les coefficients de 5 points. Cela aurait permis de remettre les 1ères grilles au niveau du SMIC. Pour y remédier, les employeurs ont proposé un nouvel avenant (le 68), identique au 66 en espérant qu'il serait examiné par la CNA (Commission Nationale des Agréments) le 22 mai. Nous apprenons en séance que cela n'était pas à l'ordre du jour de cette commission.

La réponse apportée est toujours la même concernant tous les thèmes abordés, c'est le financement !!!! Cette politique menée par nos financeurs fait barrage à l'attractivité des métiers et dégrade le service rendu aux usagers.

Il est impossible d'améliorer la Convention Collective à coût constant.

Le financement de la perte d'autonomie doit être totalement revu. La CGT revendique un financement par la Sécurité Sociale basé sur les cotisations.

La délégation CGT se questionne sur l'utilité de siéger en CPPNI car au final il n'y a rien à négocier.

Aucune amélioration de nos salaires et de nos conditions de travail. Aucune reconnaissance pour nos métiers essentiels.

Afin de mettre en avant la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à domicile le Collectif CGT des Organismes Sociaux a mis en ligne une pétition concernant la détérioration des conditions de travail du personnel de notre secteur. A ce jour nous avons dépassé les 22000 signatures. [Nous vous demandons de la signer et de la diffuser.](#)

Elle nous servira à interpeller les partis politiques, l'État, les financeurs (Conseils Départementaux) et ainsi médiatiser notre secteur.